

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4091

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Carrefour giratoire Kayser-Guillot-Mérieux-Pradel-Marronniers - Opération n° 0813 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le réaménagement du carrefour, avenue Marcel Mérieux, rues Louis Pradel, Georges Kayser et du Guillot, est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) communautaire votée par le conseil de Communauté le 21 janvier 2003.

Lors du Conseil du 19 mai 2003, l'opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 682 145 € TTC pour la réalisation des acquisitions foncières, des études et travaux.

Ce carrefour constitue l'entrée "est" de la commune. Il est actuellement géré par des feux tricolores.

L'objectif de l'opération est l'amélioration de la sécurité des usagers de la route et des piétons, par une meilleure perception du carrefour et une réduction des vitesses des véhicules dans la traversée de l'agglomération aux heures creuses de circulation.

Cet aménagement consiste en :

- la transformation du carrefour à feux avenue Marcel Mérieux et rues Louis Pradel, Georges Kayser, du Guillot et des Marronniers en un carrefour giratoire à quatre branches avenue Mérieux et rues Pradel, Kayser, du Guillot et un carrefour Marronniers-Pradel avec aménagements de trottoirs et paysager,
- la mise en retrait d'un des arrêts de bus de la rue Pradel (ligne n° 72 très fréquentée par les enfants en période scolaire) nécessitant le déplacement d'un transformateur et la reprise de l'espace paysager à l'angle Pradel-Marronniers,
- la création de trottoirs et d'un stationnement longitudinal planté avenue Marcel Mérieux,
- des murs de soutènement nécessaires à la tenue des chaussées et trottoirs,
- des travaux chez les tiers liés aux acquisitions foncières nécessaires à l'emprise du carrefour.

Compte tenu du nombre important des propriétés privées concernées (dix-huit), ce projet a fait l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) lancée par la décision n° B-2003-1521 du Bureau en date du 10 juillet 2003 et dont les réserves ont été levées par la délibération n° 2004-1918 du conseil en date du 14 juin 2004.

Sur la base du projet ainsi défini, le coût global de l'opération (hors acquisition) est estimé à 1 700 000 € TTC, études et révisions comprises.

Le dossier de consultation des entrepreneurs de travaux est en cours d'élaboration pour permettre le lancement de la procédure d'appel d'offres et un démarrage des travaux en juillet 2007.

A la suite des acquisitions foncières, les crédits restant disponibles sur cette autorisation de programme sont de 500 000 €.

La première estimation a sous-évalué, techniquement et financièrement, les prestations liées aux acquisitions et à la topographie du site : travaux chez les tiers, murs de clôture et ouvrage de soutènement des voies et trottoirs (de l'ordre de 650 000 € TTC) et assainissement de la voie, etc. A ceci s'ajoute l'évolution des coûts de construction entre 2003 et 2007.

Afin de poursuivre le processus opérationnel, le Conseil est saisi pour une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme de l'opération n° 0813, d'un montant de 870 000 € TTC.

L'autorisation de programme, pour cette opération, sera alors portée à 1 552 145 € TTC.

Les travaux relatifs aux murs de clôture chez les particuliers seront, quant à eux, financés en section de fonctionnement pour un montant de 330 000 € TTC.

Compte tenu des dépenses antérieures, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement serait le suivant :

- 15 000 € pour solder les acquisitions foncières en 2007,
- 330 000 € de crédits de fonctionnement en 2007,
- 470 000 € de crédits d'investissement en 2007,
- 400 000 € de crédits d'investissement en 2008.

Les travaux seront réalisés par lots traités par voie d'appel d'offres ouvert et de marchés à bons de commande.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 26 février 2007 et du Bureau le 16 avril 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Approuve :

a) - les travaux d'aménagement du carrefour giratoire Georges Kayser, du Guillot, Marcel Mérieux, Louis Pradel et des Marronniers à Saint Genis les Ollières,

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme individualisée le 19 mai 2003 par la délibération n° 2003-1187 pour l'opération n° 0813 : Saint Genis les Ollières-carrefour giratoire Georges Kayser, du Guillot, Marcel Mérieux, Louis Pradel et des Marronniers pour un montant de 870 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- 470 000 € en 2007,
- 400 000 € en 2008.

Le montant de l'autorisation de programme est ainsi porté à 1 552 145 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,